

Éditorial

Chers Concitoyens,

Depuis plus de 18 mois, les communes de Cluses, Magland, Marnaz, Mont Saxonnex, Le Reposoir, Scionzier, Thyez regroupant 42 000 habitants ont engagé une réflexion sur le projet d'une création de communauté de communes et en ont adopté le périmètre, chose encore impensable dans ce bassin au début de l'année 2008.



Les communes balcons de Araches-la-Frasse, Chatillon sur Cluses, Nancy sur Cluses et Saint-Sigismond ont décliné pour l'instant l'offre offerte de nous rejoindre, et ce, pour des raisons qu'il ne m'appartient pas de juger.

De toute manière la porte leur reste toujours ouverte s'ils veulent venir avec nous. Nous formerons ainsi le bassin de vie Clusien comme défini depuis plusieurs décennies par les services de l'état et que nos concitoyens connaissent depuis le début du XX^{ème} siècle. Ce projet de territoire est prêt dans ses grandes lignes, au travers d'un projet de statuts qui demandera encore d'être beaucoup plus affiné par les élus.

Les incertitudes au niveau de la réforme des ressources de nos collectivités, nous ont conduits à la prudence surtout en ce qui concerne la taxe professionnelle unique et nous avons dans un premier temps opté pour la fiscalité additionnelle. Aujourd'hui, tout est figé par Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie qui refuse d'entériner le périmètre concerné, acte premier de la démarche. Pourtant celui-ci est plus que pertinent, sa complémentarité n'est plus à démontrer entre les communes de fond de vallée industrielles et les communes balcons touristiques. Industrie, tourisme, agriculture, cadre de vie, tous les ingrédients y sont pour que naisse un vrai projet de vie très attendu de nos populations.

Alors, plus personne ne comprend. Pourquoi l'état dans notre département, toujours si prompt par le passé, mais encore récemment a favorisé le regroupement des communes, freine notre projet de périmètre qui lui est soumis depuis bientôt un an.

Il faudra bien qu'un jour celui-ci prenne ses responsabilités surtout que notre territoire connaît une crise sans précédent et que nos habitants ne manqueront pas un jour de demander des comptes.

Cordialement à vous,
René POUCHOT, Maire



Sommaire

Edito	1	Les travaux	31-33
Hommage à M. Aimé Perret	3	- Réseaux humides	31
Infos Diverses:	4	- Réseaux secs	32-33
Protections antibruit	4	Les bâtiments	34
Redevance des ordures ménagères	5	Bilan forestier 2009	35
Assainissement non collectif:		L'environnement	36
le SPANC.	5	Commission fleurissement	37
Premier secours	7	Nos écoles	38-39
Nouveau site internet de Magland .	7	Commission culture	40
Événements:	8	- la Bibliothèque	40-41
Des arbres plantés		- Expo de peinture	42
à l'école maternelle	8	- Animation musicale	43
Remerciements aux recenseurs . . .	8	Le service animation jeunesse	44-45
Visite de Y. Bouchier, sous-préfet .	9	Le CCAS:	46
Pose de la 1 ^{ère} pierre de la		Garderie	46
gendarmerie Cluses-Scionzier	9	Restaurant scolaire	46
Pose de la devise de la		Centre de loisirs	46
République sur les écoles	10-11	Service à domicile	46
Fête des Mères	12	Portage repas	46
Livraison de la résidence		Cadeau de Noël	46
« L'Orlier » par Halpades	12	Repas des anciens 26 avril	47
Inauguration du foyer culturel . .	13	EHPAD	48
Des jeunes Sahraouis et Allemands		La vie à Flaine:	49-53
à la colonie Gonfreville	14	La vie des Associations:	54
Départ de l'animateur É. Perrier .	15	OMA	54-55
Visite de M. le Sous-Préfet		OMS	56-57
G. Derouin	15	Comité de jumelage	59
Médaille d'honneur de		Sapeurs-pompiers de Magland	60-62
la Commune de Magland	16	Harmonie municipale	63-65
La tournée du Père Noël	17	École de musique	66-67
Les cérémonies patriotiques . .	18-19	Vie paroissiale	68
La cérémonie des vœux	20-21	Club du 3 ^{ème} âge	68
Remise de médailles à deux élus .	22	MJC	69
Visite de Mme Rama Yade, Ministre		Union Sportive de Magland	70
de la Jeunesse et des Sports		Ski Club	71
à Flaine	23	Judo	72-73
Marcelle DELEMONTEZ: 100 ans... et		Tennis club	74
en pleine forme	23	Pétanque Maglancharde	75
Commissions:	25	Union des combattants d'AFN . . .	76
Les budgets primitifs 2009	25	Amicale des donneurs de sang . .	77
L'ABC des règles d'urbanisme . . .	26	L'État Civil:	78
Rapport d'activité de l'urbanisme	27	Photos des mariés de l'année . . .	79
La voirie	28-29		



Hubert VAUTHAY

*Création Piscines
Espaces Verts
Création Jardins
Clôtures
Dallages*

103, allée des Acacias
74300 MAGLAND
Fax 04 50 90 20 81



HENRI PETIT-JEAN

**TRAITEMENT DES COPEAUX
CONCEPTION ET FABRICATION**

Systèmes d'essorage robotisé - Systèmes d'essorage en continu
Centrifugeuses - Triage pièces et copeaux - Broyage - Convoyage
Filtration des huiles de coupe - Chaudronnerie sur plans
Équipements spéciaux



60, route de Montferrend - 74300 MAGLAND - Tél. 04 50 34 79 10 - Fax 04 50 34 79 04 - www.petit-jean-henri.fr

THERMOZ ASSAINISSEMENT VILLE-LA-GRAND

- Débouchage haute pression toutes canalisations - couperacines
- Vidange de fosses septiques, puits perdus, curage
- Désinsectisation - dératisation désinfection
- Location de bennes transport déchets industriels

04 50 38 50 92

Achat • Vente • Reprise
TOUS VÉHICULES
1650, Route Nationale 205 • 74300 Magland
04 50 93 07 89 - 06 61 62 34 03

lustro JACKY sarl

- Chauffage Sanitaire
- Energies renouvelables
- Solaire
- Géothermie
- Combustibles solides

Agréé GAZ

277, rte de Luzier OEX 74300 MAGLAND
Tél. 04 50 58 15 26 Fax 04 50 93 77 18



USITRANS
USINAGE SUR TRANSFERT

*Usinage sur transfert à partir
d'ébauches décolletées, frappées,
fondues, et lopins en divers profils.*

1551 Rue du Marais - 74300 MAGLAND
Tél. 04 50 34 86 38 - Fax: 04 50 34 88 01

Hommage à Aimé PERRET, Maire-Adjoint Honoraire

Maire-Adjoint honoraire, décédé le 25 juillet 2009, Aimé PERRET était né le 13 juin 1919 à PEYRIEU dans l'Ain.

En 1938 à l'âge de 19 ans, il s'engage dans les Tirailleurs Marocains et embarque pour Casablanca. En 1942, avec le grade de Sergent il obtient une permission de longue durée renouvelable et rejoint la Haute-Savoie. Entre-temps, la deuxième guerre mondiale a éclaté; il aura la douleur de perdre son frère aîné dans l'Aisne lors des premiers affrontements. En 1943, il s'engage dans la résistance et devient soldat de l'ombre au service des FFI de Haute-Savoie chez les francs-tireurs et partisans français. Celui que ses camarades maquisards surnomment « Tintin » participera plus tard à la libération de la Haute-Savoie. Réintégré dans les forces françaises, il poursuit la guerre au sein du 21^{ème} Régiment d'Infanterie coloniale. Avec son régiment, ils repousseront l'ennemi et il passera la frontière franco-allemande en avril 1945. Il poursuivra sa carrière en Indochine, toujours dans l'Infanterie Coloniale. En 1952, il demande une mutation à Madagascar et c'est loin de chez lui qu'il apprendra le décès de son frère cadet mort en captivité dans un camp Vietminh en 1954.

En 1955, il décide de mettre fin à sa carrière militaire. De ce pan de vie tout entier consacré à la défense de la France, ce soldat de valeur conservera les décorations les plus prestigieuses, mais il gardera aussi une blessure profonde, celle de la disparition de deux frères qui avaient épousé les mêmes causes mais dont le sort avait été contraire.

Débute alors une seconde carrière qui verra Aimé gravir les échelons professionnels qui le mènent de l'employé modèle au comptable considéré d'une entreprise de décolletage. Mais ce travail seul ne savait satisfaire Aimé. Son passé militaire a donné chez lui le sens de la collectivité. À Magland, son village d'adoption Aimé déploie une activité aussi variée que sympathique, tout entière tournée vers la vie associative: le Club de Pétanque dont il sera le fondateur et le sociétaire actif de très longues années et encore peu de temps avant sa mort; mais aussi le football, l'Harmonie Municipale. Pour toutes ces activités, il se verra décerner en 1986 la médaille de bronze de la Jeunesse et des Sports.



En 1977, quelques années avant sa retraite il s'engage sur une liste aux élections municipales. Il est élu Conseiller Municipal par les habitants qui connaissent sa compétence et son dévouement. En 1983, il me rejoint, est élu 2^{ème} Adjoint et je lui confierai l'importante Commission des Finances. En 1989, brillamment réélu, il deviendra mon premier Adjoint. Omniprésent et écouté, il conjuguera avec un égal bonheur la Présidence de la Commission des Finances et celle des Manifestations Patriotiques. En 1995 et bien qu'encore en grande forme, il arrêtera sa carrière d'élus pour laisser place aux plus jeunes. A cette occasion, il recevra la médaille d'honneur Régionale Départementale et Communale Argent et sera fait Maire-Adjoint Honoraire.

Pour cette vie toute entière consacrée à la France, comme soldat et patriote durant les heures sombres qu'elle connut, comme responsable estimé au sein d'entreprises, et enfin comme élu disponible et totalement dévoué, Aimé aura été l'exemple même de l'honnête homme tout au long de sa longue vie.

À son épouse Georgette, à ses enfants et petits enfants, le Conseil Municipal se joint à moi pour leurs présenter nos vives condoléances.

René POUCHOT, Maire

Protection antibruit par l'ATMB

ATMB finalise à Magland un programme de lutte contre le bruit avec près de 8 km de protections érigées sur 11 communes.

ATMB vient d'achever la construction d'un second mur antibruit à Magland. Cette réalisation s'inscrit dans le cadre d'un programme global initié par ATMB qui s'est concrétisé par la réalisation de protections acoustiques bénéficiant à plus de 400 logements sur 11 communes. Au total, ATMB a investi plus de 28 millions d'euros dans ce programme au service de la qualité de vie des riverains de l'Autoroute Blanche. Dans la continuité de cette action, ATMB réalisera une étude afin de définir avec l'État et les collectivités, les futurs projets à conduire pour la protection de l'environnement sur l'Autoroute Blanche et la Route Blanche.



Plus de 1,3 km de protections antibruit érigées à Magland

ATMB a achevé la construction d'un mur antibruit de 730 mètres de long dans le sens Chamonix-Genève sur la commune de Magland. En 2008, le sens Genève-Chamonix avait été traité avec la réalisation d'une protection acoustique de 650 mètres de long.

Attendus par les riverains et les collectivités locales, ces ouvrages réduisent le niveau sonore de 6 à 10 décibels pour les habitations les plus proches. Ainsi, lorsqu'on diminue un son de 3 décibels, cela permet de diviser par 2 la puissance sonore reçue, soit l'équivalent d'une réduction de 50 % du trafic. Au total, les travaux de lutte contre le bruit sur la commune de Magland ont représenté pour ATMB un investissement de 3.15 millions d'euros.



Un accent particulier mis sur l'intégration paysagère

Pour la réalisation des écrans antibruit, un architecte a été sollicité afin de définir la ligne des ouvrages en harmonie avec le paysage et les habitations riveraines. Ainsi, l'utilisation du verre a été privilégiée permettant de laisser passer la lumière naturelle. En outre, chaque mur a fait l'objet d'aménagements paysagers, côté autoroute et côté habitations.

La redevance des ordures ménagères

► La redevance d'enlèvement des ordures ménagères, instituée par la commune de Magland est calculée en fonction du service rendu et de manière à couvrir entièrement les charges du service (CGCT, art L.2333-76). En ce sens, ce mode de financement apparaît plus juste que celui de la taxe d'enlèvement des OM, impôt direct additionnel à la taxe foncière sur les propriétés bâties et donc sans rapport avec le service rendu.

► Cette redevance doit prendre en compte l'ensemble du service de collecte, qui est géré comme un service public industriel et commercial, c'est-à-dire avec un budget équilibré, et intègre les ordures ménagères résiduelles mais aussi tous les déchets assimilés dont la collectivité assure la collecte et le traitement.

► Le montant de la redevance est arrêté annuellement par délibération du conseil municipal conformément aux dispositions de l'article L 2224-13 du CGCT et fait l'objet d'une vérification des services du contrôle de légalité de la sous-préfecture.

► La redevance d'enlèvement des ordures fait l'objet d'une facturation annuelle, établie dans le courant du mois d'octobre. Son règlement peut être échelonné après accord de M. le trésorier principal, qui est seul apte à pouvoir autoriser des facilités de paiement en cas de besoin.

Définition du service

► Le service de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés est assuré par la COVED prestataire de service de la collectivité ; ce prestataire assure :

- la collecte et le traitement des déchets ménagers ; traitement à l'usine d'incinération de Marignier.
- la collecte et le traitement des emballages recyclables ; recyclage effectué par la société ESCOFFIER.
- la collecte et le traitement des déchets encombrants.

► Le SIVOM de la région de Cluses a mis en place :

- le soutien au compostage auprès des particuliers.

► Plusieurs déchetteries sont à la disposition des usagers (Cluses, Scionzier, Thyez).

Qui paye :

► Le paiement de la redevance ne peut être exigé que des usagers effectifs du service, qu'ils soient personnes physiques (particuliers) ou morales (organisme public ou privé propriétaire d'un local à usage professionnel) au premier janvier de l'année en cours, ce qui inclut :

- tout occupant d'un logement individuel ou collectif
- les professionnels producteurs de déchets ne pouvant justifier d'un contrat avec un prestataire privé portant sur l'élimination de l'ensemble des déchets générés par l'activité professionnelle concernée
- chaque gîte, meublé, résidence secondaire

► La personne est pleinement assujettie au paiement de la redevance dès lors qu'elle utilise le service et quelle que soit la distance entre le bac à OM et le logement

► Une redevance pour service rendu ne pouvant être mise à la charge que des usagers effectifs du service, celle-ci est applicable à tous les usagers, qu'ils soient propriétaires ou locataires.

Exonérations

► L'éloignement d'un usager par rapport à la zone desservie par la collecte n'est pas un motif de dégrèvement, puisque ce qui constitue l'essentiel du service d'élimination, à savoir le traitement, est effectivement assuré.

► Ne sont exonérées de la redevance ordures ménagères que les personnes pouvant justifier ne pas avoir recours au service soit :

- parce qu'elles ne produisent pas de déchets (cas d'un logement inoccupé et sur la foi des factures eau et EDF)
- parce qu'elles assurent personnellement l'évacuation et l'élimination des ordures d'une façon conforme aux textes en vigueur en matière de santé et de salubrité publique.
- d'un dégrèvement sur justificatif (bail de location, nouvelle quittance de loyer suite à un déménagement) qui sera transmis à la commune, et dont la prise en compte sera effective au jour de la remise du justificatif (accusé de réception par le service courrier) ;

► L'intéressé doit, dans tous les cas, apporter la preuve de son allégation (Circ. 5-2-1975).

Le Service Public de l'Assainissement Non Collectif (SPANC)

Notre commune a transféré au SIVOM de la région de Cluses sa compétence en matière d'assainissement non collectif.

Aussi, le Service Public de l'Assainissement Non Collectif (SPANC) a prévu d'effectuer, chez les particuliers, un contrôle de diagnostic des installations d'assainissement non collectif situées sur les hameaux route de Montferroux et la Moranche, durant la période septembre octobre 2010.

Ce diagnostic a pour objectif de vérifier la composition du système d'assainissement, son efficacité et son entretien, afin de prévenir tout impact sur l'environnement ou sur la salubrité publique.

Un avis de passage ou un courrier vous invitera à prendre rendez-vous avec le SPANC en temps voulu.



- > Usinage traditionnel et CN
- > ø 2,5 à 60 mm en barres, 330 mm en lopins
- > Petites et moyennes séries, toutes matières

> www.marcel-cartier.fr

21, rue de l'Industrie - Z.I. du Val d'Arve - 74300 MAGLAND
> Tél. 04.50.34.72.39 - > fax: 04.50.34.79.13

MARBRERIE BOSSONNET

SALLANCHES **CLUSES**
491 avenue André Lasquin 12 avenue des Alpes
Tél. 04 50 58 32 96 **Tél./Fax 04 50 96 20 82**
Fax 04 50 93 77 23
E-mail : marbrerie.bossonnet@wanadoo.fr

Monuments personnalisés, Réaménagement et entretien de cimetières,
Reprise de concession, Caveaux, Columbarium, Mobilier urbain

TRANSPORTS MONT-BLANC EXPRESS

Zone Industrielle
B.P. 23 - 461 Avenue du Val d'arve
74308 MAGLAND
TEL . 04 50 34 78 36
Fax : 04 50 90 20 45
Site : www.montblancexpress.com

Guelpa

**TERRASSEMENTS
OUVRAGES D'ART
ADDUCTION D'EAU
ASSAINISSEMENT
AMÉNAGEMENTS
DE SURFACE**

 736 AVENUE DE GENÈVE - B.P. 17 - 74190 LE FAYET
TEL : 04 50 78 03 33 - FAX : 04 50 78 11 60
Site : www.guelpa.fr • E-mail : guelpa@guelpa.fr

SAUR

Secteur Savoie
1425, boulevard Lepic - BP 302
73103 AIX-LES-BAINS

**DISTRIBUTION ET GESTION
EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT**

- Services de l'eau et de l'assainissement
- Services aux industriels
- Travaux d'équipement et de canalisation
- Gestion des boues d'épuration

**SERVICE CLIENTÈLE
04 57 38 50 00**

Garage Poids Lourds DESCOMBES S.A.R.L.

Spécialiste
Mercedes-Benz
Véhicules Industriels et V.U.L.

**Entretien - Réparation Dépannages toutes marques
Achat - Vente véhicules neufs - occasions
Confection flexibles hydrauliques**

BANC DE FREINAGE

04 50 34 79 70
Fax 04 50 34 70 13

Z.I. MAGLAND - 74300 MAGLAND

Premiers secours

Dans une situation d'urgence, chaque minute compte, le bon geste au bon moment peut sauver une vie

Dans le cadre de l'amélioration de la sécurité de ses citoyens, la commune consciente des services et du rôle que peut apporter un défibrillateur lors d'une détresse cardiaque, s'est dotée de 4 appareils en accès public ;

Ils seront localisés dans des endroits stratégiques de la commune :

- un à la salle des fêtes
- un au foyer culturel
- un aux vestiaires du football
- un à la Mairie



Il est à rappeler que le défibrillateur ne fait pas tout et qu'en cas de problème, il ne faut surtout pas oublier les principes fondamentaux des gestes d'urgence.

À cet effet, une formation gratuite du public d'une heure pourra être proposée aux personnes qui en feront la demande afin de se familiariser avec les premiers gestes qui peuvent permettre de sauver une vie.

Notre choix s'est porté sur un matériel très simple à utiliser, et à portée du public.

Afin d'en assurer une utilisation la plus efficace possible aux bénéfices des victimes, une information sera donnée, dans un premier temps, aux professionnels de santé locaux, aux pompiers, aux responsables des associations sportives et culturelles ainsi qu'au personnel communal.

Module de formation basé sur :

- l'alerte
- le massage cardiaque externe
- l'utilisation du défibrillateur externe.

Votre site Internet « magland.fr » fait peau neuve

Mise en ligne fin mars 2010



Téléchargez vos documents administratifs

Rubriques d'infos locales

Retrouvez vos événements locaux en images

Infos Médias
L'Actu des administrations

Consultez la météo locale

Deux arbres pour un anniversaire



Jeudi 12 mars 2009, c'est à l'occasion du 30^{ème} anniversaire de l'école maternelle, que les classes des grands et moyens-grands ont participé à la plantation de deux arbres par les agents communaux en présence de la commission scolaire et environnement.

Les enfants seront chargés de les arroser au printemps. Un prunus a été choisi pour la cour des petits et un érable jaune pour la cour des plus grands.

Outre l'ombre qu'ils procureront, cela permettra d'avoir un arbre fleuri au printemps et un arbre aux couleurs chatoyantes en automne sans compter le chant des oiseaux.

Les enfants pourront suivre l'évolution de ces arbres, c'est un moyen de les sensibiliser à l'environnement et de leur donner une leçon de nature au quotidien.



R.R.

Les recenseurs remerciés par la municipalité

Lors d'une petite réception, la municipalité avait convié les recenseurs pour les remercier du travail qu'ils ont effectué.

Sept agents avaient été recrutés pour ce travail, le dernier recensement avait été effectué il y a 5 ans. Le nombre d'habitants recensé est de 3 006. A ces 3 006 habitants devront être rajoutés les 40 personnes résidant à l'EHPAD et les 39 censés résider à Magland mais qui n'ont été questionnés (absents ou n'ont pas répondu). C'est l'INSEE qui se chargera de ce travail. La population de Magland compterait 3 085 habitants.

Les recenseurs ont été bien accueillis par les sondés et l'équipe a travaillé dans une bonne ambiance. Cette réception se termina par le verre de l'amitié.



R.R.

Visite de M. Yvan Bouchier, sous-préfet de Bonneville



Le 27 mars 2009, M. Yvan BOUCHIER est venu en Mairie de Magland suite à l'invitation de M. le Maire.

Après une rapide présentation de la commune et des projets en cours, a été discuté le sujet qui était à l'origine de ce déplacement: le gros-porteur, Magland-Flaine avec une gare intermédiaire aux Carroz.



M. le Sous-préfet souhaitait une connaissance plus technique de ce gros-porteur. Le projet du bureau d'étude EFC Câbles lui a été présenté.

La deuxième question était d'étudier la meilleure structure à mettre en place pour ce projet, en association avec la commune d'Arâches.

Pose de la première pierre de la gendarmerie Cluses-Scionzier

La caserne de la gendarmerie, commune aux deux cantons de Cluses et Scionzier, a démarré le 3 avril 2009 avec la pose de la première pierre.



Les travaux de viabilité avaient débuté au début de l'année. L'ensemble immobilier devrait être livré à l'automne 2010.

La solidarité et l'engagement sont forces de vie.



La devise de la république sur les écoles

Lors d'une petite cérémonie aux groupes scolaires de Gravin et du Chef-Lieu, ainsi qu'à l'école de la Moranche et à l'école maternelle, en présence de M. le Maire, de quelques élus et du directeur des services techniques, a eu lieu la pose de la devise de la République : « **Liberté, égalité, fraternité** »



Tous les enfants s'étaient réunis entourés par leurs professeurs dans chaque école, pour dévoiler cette devise inscrite sur les murs des établissements.

Pour clôturer cette manifestation, les écoliers du groupe scolaire de Gravin réciteront le poème de Paul ELUARD « liberté », au Chef-Lieu, après avoir dévoilé la devise, les enfants entonneront la Marseillaise et à la Moranche on entonna la Marseillaise après le poème « liberté ».



Liberté, égalité, fraternité

Un peu d'histoire : c'est sous la III^{ème} République, que la devise est adoptée comme symbole officiel de la République.

Liberté : La liberté est le pouvoir qui appartient à l'homme de faire tout ce qui ne nuit pas aux droits d'autrui.

Égalité : L'égalité consiste en ce que la loi est la même pour tous, soit qu'elle protège, soit qu'elle punisse.

Fraternité : Ne faites pas à autrui ce que vous ne voudriez pas qu'on vous fit ; faites constamment aux autres le bien que vous voudriez en recevoir.

R.R.



Pot d'accueil des immeubles de l'Orlier

Le 4 juin, l'Organisme Halpades conviait la Municipalité à la visite de la nouvelle résidence « l'Orlier » au Val d'Arve, suivi d'un pot d'accueil avec les nouveaux résidents.

L'organisme Halpades, entreprise sociale pour l'habitat, a conçu un ensemble immobilier, rue Val d'Arve à Magland, pour les familles dont les revenus ne dépassent pas un certain seuil. Les travaux auront duré presque deux ans. L'ensemble immobilier comprend 22 logements se divisant en deux. D'un côté, le Centaurée, logements collectifs PLUS (prêt locatif à usage social), ce qui signifie qu'il s'agit de logements sociaux classiques (6 à 7,50 €/m²) avec deux bâtiments de six logements chacun. Cette résidence comprend un rez-de-chaussée et deux niveaux.

D'un autre côté, le Silène, maisons groupées PLS (prêt locatif social), accessibles aux classes moyennes (environ 9 €/m²). Toutes ces villas disposent d'un rez-de-chaussée et d'un jardin privatif.

Pour Halpades, il s'agissait d'offrir un maximum de prestations aux habitants de l'Orlier. Tous les logements en étage, sont composés d'un balcon, et ceux en rez-de-chaussée ainsi que les maisons groupées ont la chance d'avoir un jardin privatif.

Fête des mères



Bonne fête maman, c'est le message qu'a voulu faire passer l'harmonie municipale de Magland en offrant une aubade à toutes les mamans dans la cour de l'école du Chef-lieu. Après les quelques morceaux, la municipalité offrit un vin d'honneur à toutes les personnes présentes et une rose à chaque maman.



Inauguration du foyer culturel

Le 21 juin, le Sous-préfet de Bonneville M. Gérard DEROUIN, le Sénateur M. Jean Paul AMOUDRY, le Président du Conseil Général M. Christian MONTEIL, le Vice-président M. Raymond MUDRY, quelques maires des communes voisines, le trésorier principal M. BELLONI, les Présidents des associations de Magland et la population ont répondu à l'invitation du Maire René POUCHOT. C'est en 2006 que le Conseil Municipal a voté la construction de ce foyer culturel. Les travaux débutèrent fin 2006 pour se terminer en 2008, en collaboration avec les présidents des sociétés concernées, sous la maîtrise d'œuvre de l'architecte M. KOPAC et son équipe d'ingénierie. Ce bâtiment d'une superficie de 1 190 m² comprend une grande salle de répétition pour l'harmonie municipale, six salles pour la formation musicale et solfège. Un ensemble qui sera mieux adapté à leurs besoins, à côté de leur petite salle exiguë qu'ils occupaient jusqu'à présent. Il faut savoir que l'harmonie municipale compte 70 musiciens dans les rangs et environ 95 élèves à l'école de musique.

Ce bâtiment comprend aussi un dojo de 310 m², trois salles pour la MJC, sanitaires, vestiaires et bureaux.

Après avoir visité les locaux, les personnalités et la population se sont rendues à la salle des fêtes où furent prononcés quelques discours. Pour clôturer cette belle manifestation, un buffet fut offert par la municipalité à toutes les personnes présentes.



Les jeunes Sahraouis et Allemands à la colonie de Gonfreville



Depuis plus de dix ans, la colonie de Gonfreville-l'Orcher (ville de Normandie), située au lieu-dit de Gravin à Magland, accueille un groupe de jeunes Sahraouis, accompagnés d'un adulte parlant français. Gonfreville-l'Orcher apporte à ce peuple une aide matérielle et humanitaire. Les élus et le comité de jumelage de cette ville vont régulièrement visiter les camps de réfugiés.

Les enfants passent leur séjour d'été en France dans des familles françaises et profitent pendant dix jours des locaux de la colonie et des activités proposées. Au cours de la réception d'accueil par la municipalité de Magland, l'accompagnateur a vivement remercié les élus pour l'attention qui leur a été accordée.

Notons également qu'un groupe de jeunes Allemands venus de Berlin, capitale avec laquelle la ville de Gonfreville l'Orcher est jumelée, était aussi présent à la colonie.

Pour ces enfants, leurs accompagnateurs, leurs moniteurs, la directrice de la colonie, les élus de Gonfreville-l'Orcher et les membres du comité de jumelage, la réception s'est terminée par un buffet et le verre de l'amitié au cours duquel les enfants des deux pays ont pu nous faire apprécier leurs chants et danses respectifs.

R.R.



M. le sous-préfet, Gérard Derouin, en visite à Magland

Le 27 octobre 2009, le Sous-préfet de Bonneville, M. Gérard DEROUIN, est venu rendre visite à la commune de Magland sur invitation de M. le Maire, en présence des adjoints, de la directrice générale des services et du directeur des services techniques. Une petite réunion a eu lieu dans la salle du conseil municipal. Le Maire, René POUCHOT, lui présenta la commune (les limites, les points culminants) ainsi que le développement et l'évolution de l'industrie depuis 1860.

La liaison Magland-Flaine fut à l'ordre du jour, le Sous-préfet a apporté son appui pour l'avancement des études de cette liaison portée par la SEM (société d'économie mixte) existante.

Pour ce qui est de l'intercommunalité, elle verra le jour dans l'esprit des textes de loi en cours. À la fin de cette réunion, le Maire invita M. le Sous-préfet à visiter l'usine Gradel Coffrage Spéciaux située au village d'Oëx. Cette usine construit des coffrages spéciaux en bois pour différents travaux (ponts, architecture spéciale pour les bâtiments, tunnels et bien d'autres) et exporte dans le monde entier.



Départ au service animation jeunesse : Au revoir Émilien

Le 20 octobre 2009, une petite réception était organisée à la mairie de Magland pour le départ d'Émilien. Quelques élus et employés étaient présents.



Émilien PERRIER est venu renforcer le service animation en direction des jeunes en octobre 2007.

Employé par la FOL 74, il était mis à disposition de la commune de Magland au sein du service animation jeunesse.

Arrivé avec une licence de géographie, un BAFD en cours et une bonne expérience d'animation, tout n'était pas gagné d'avance, mais au recrutement, il fut embauché grâce à son entrain et sa motivation.

Le maire René POUCHOT, ne manqua pas de le remercier pour le travail qu'il a accompli durant ces quelques années passées au sein de la commune.

Un cadeau lui fut offert, en souvenir de son passage à Magland et en lui souhaitant bonne chance, car Émilien retourne vers ses études de géographie.



Médaille d'honneur de la Commune de Magland

Maurice PERRET, musicien à l'harmonie municipale, a été honoré en recevant la médaille d'honneur de la commune des mains du Maire René POUCHOT. Maurice PERRET, saxophone ténor, est rentré à l'harmonie municipale en 1954 (55 ans), au comité depuis 37 ans. En 2005, il a reçu la médaille d'honneur de la fédération pour les musiciens en activité, 50 ans de service, 65 ans d'âge et 10 ans de comité. En 2006, médaille de vétéran avec palme de la CMF (Confédération Musicale de France), pour plus de 50 ans de service et 75 ans d'âge. Les personnes présentes, ont salué par des applaudissements le parcours de Maurice PERRET.



De même, vendredi 22 janvier 2010: **William FONTAINE**, musicien à l'harmonie municipale de Magland a été honoré en recevant la médaille d'honneur de la commune des mains du Maire René POUCHOT. Il est rentré à l'harmonie en 1947 jusqu'en 2006 (59 ans) et 18 ans au sein du comité. En 2000, il avait déjà reçu la médaille d'honneur de la fédération pour les musiciens en activité, 50 ans de service, 65 ans d'âge et 10 ans de comité. En 2004, il a reçu la médaille de vétéran avec palme de la CMF (confédération Musicale de France) pour plus de 50 ans de service et 75 ans d'âge.

Félicitations à tous les deux.

TECHNI
DÉCO Décolletage



- Marine
- Aviation
- Électronique

Z.I. "La Perrière" • B.P. 32 • MAGLAND
F 74308 CLUSES CEDEX
Tél. : 33 (0)4 50 34 71 03 • Fax : 33 (0)4 50 34 79 90

Pompes Funèbres GROS

Chambre Funéraire



Permanence 24h/24 - 7j/7
Inhumations - Créations
Articles funéraires
Toutes formalités
Contrats obsèques

Habilitation 0974126

74700 SALLANCHES

Oriax 07029616

Bureau et Magasin
118, av. de Genève

Chambre funéraire
316, rue Antoine Pissard

04 50 58 40 31

Fax : 04 50 58 38 46

E-mail : pf Gros@wanadoo.fr

La ronde de Noël



Comme à l'accoutumée, le Père Noël a fait sa tournée à Magland pour :

- Les enfants des écoles
- Les enfants du personnel communal
- Les enfants des sapeurs-pompiers
- Les résidents de la maison de retraite
- Petits et grands sur la place avec ses lutins.

Les Cérémonies Patriotiques

26 avril : Journée du souvenir

Cérémonie du 8 mai

Cérémonie du 18 juin



Cérémonie du 14 juillet

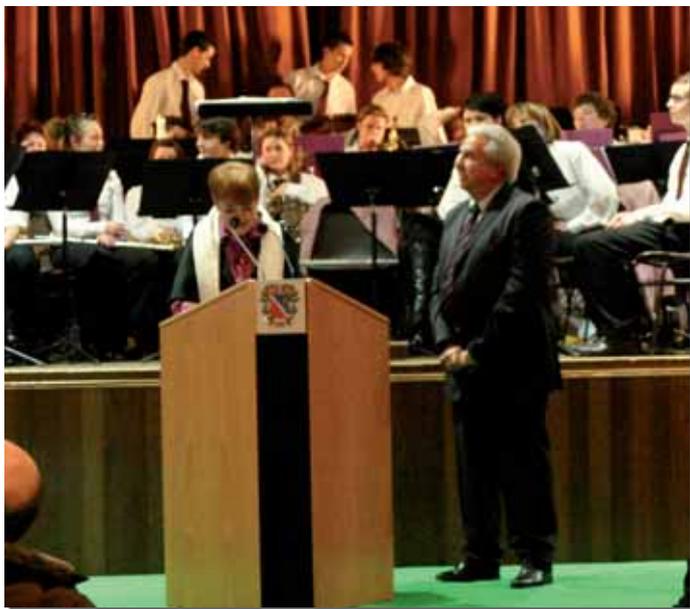


Cérémonie du 11 novembre



Cérémonie de l'AFN le 5 décembre

Cérémonie des Vœux



L'harmonie municipale a ouvert avec brio la traditionnelle cérémonie des vœux le 15 janvier à la salle des fêtes, chaleureusement applaudie par un très nombreux public dont diverses personnalités parlementaires, conseillers régionaux, responsables des différentes administrations, maires et adjoints des communes voisines. Ensuite, Fernande AUVERNAY, 1^{ère} Adjointe, a pris la parole pour présenter les réalisations de l'année 2009 : aménagement du giratoire de Balme qui améliore notablement la circulation et prévoit l'accès au futur Intermarché qui ouvrira ses portes avant la fin de l'année 2010, l'enfouissement des réseaux secs du village de Balme, la continuation de la mise en sécurité de la traversée du Chef-lieu, la création d'un nouveau lotissement de 8 lots au quartier du Clos de l'île à Gravin, début des travaux de l'extension de l'EHPAD, divers

travaux de voirie sur les routes de Lutz, de Saxel et de la Moranche avec un commentaire sur le déneigement et le salage, divers travaux sur les bâtiments communaux dont certains résultant du vandalisme, divers achats de matériel, fleurissement de la commune, livraison de composteurs individuels. Elle a ensuite évoqué les divers services à la population : garderie, restaurant scolaire, centre de loisirs, animation jeunesse, portage des repas, maison de retraite et service à domicile pour personnes âgées ou handicapées, remerciant chaleureusement les agents et le personnel administratif et technique.

Elle a également évoqué la livraison de 22 logements locatifs par Halpades et les diverses manifestations qui ont animé l'année écoulée et elles sont nombreuses ! Après avoir remercié l'ensemble des associations et des bénévoles qui s'activent pour l'animation de la commune, elle a adressé ses meilleurs vœux au nom du Conseil Municipal à M. le Maire, à sa famille et à toute la population, insistant sur les valeurs de solidarité « pour que naisse une ère nouvelle, respectueuse des êtres et des équilibres naturels ».

Après de longs applaudissements, M. le Maire prit la parole à son tour pour souhaiter la bienvenue à tout le monde et remercier Fernande AUVERNAY ainsi que son Conseil Municipal, son équipe d'adjoints et aussi l'immense talent de notre harmonie municipale. Il remercia aussi les cadres et employés des services communaux et de la maison de retraite, toutes les associations, les sapeurs pompiers volontaires, les services de l'État, la gendarmerie et la presse. Et puis une pensée pour les victimes du séisme d'Haïti. Il énumère ensuite les gros travaux en cours et en



projet : l'agrandissement de la maison de retraite, la poursuite des travaux d'aménagement de la traversée du Chef-lieu en demandant aux automobilistes encore un peu de patience, les travaux de protection contre les chutes de pierres dans le secteur de la Grangeat avec un merlon de terre et blocs rocheux d'un côté et un filet pare blocs de l'autre, la sécurisation de la route de Lutz, la construction d'un bâtiment des saisonniers à Flaine et le projet d'hôtel 4 étoiles Terminal Neige qui n'en finit pas d'être attaqué et qui donnerait un nouvel élan à la station dans la perspective des JO de 2018, ces mêmes JO qui nécessiteraient la liaison par téléporté Magland/Les Carroz/Flaine et dont l'étude est en cours, la construction d'un nouvel ensemble immobilier locatif au Val d'Arve de 7 logements en collectif et de 7 maisons en habitat groupé, la construction par un promoteur privé d'un immeuble « les Grands Champs » près du giratoire de la Perrière, 2 lotissements privés en cours sur les 2 hameaux de la commune et le début des tra-

voux de construction de l'APEI du Mont Blanc à Bellegarde. Il parla aussi du Plan forestier pour les 15 prochaines années avec le schéma de desserte obligatoire pour bénéficier des aides publiques et également de la création d'une place de dépôt à Balme pour le bois destiné à la vente, subventionnée par l'état et le département. Il aborda ensuite le projet de l'intercommunalité en souhaitant qu'elle voit rapidement le jour et la réforme des collectivités territoriales avec la suppression de la taxe professionnelle et son remplacement par une nouvelle imposition d'entreprises baptisée CET (cotisation économique territoriale). Pour 2010 rien ne change pour les communes car l'état devrait compenser à l'euro près mais pour 2011, de nouveaux impôts seront perçus... À suivre !

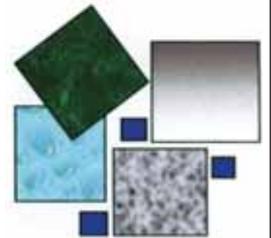
En terminant son discours, M. le Maire souhaita à l'ensemble de la population une nouvelle année bénéfique, remplie de bonheur, santé et prospérité.

André PASIAN

CARRELAGES DE BALME

EXPO - VENTE - GROS - DÉTAIL

**Carrelages - Pierres
Rosaces marbre
Dalles extérieures**



OUVERT

du lundi au vendredi
7h30 - 12h / 13h30 - 18h30
et samedi 8h - 12h / 14h - 18h
Fermé lundi matin

BALME-MAGLAND - 74300 CLUSES - RN 205 - Tél. 04 50 34 72 71 - Fax 04 50 90 21 08
E-mail : carrelages.de.balme@orange.fr

DECOPER DECOLLETAGE

287, av. du Val d'Arve
74300 MAGLAND
Tél. : 04 50 34 77 00
Fax : 04 50 34 76 80
E-mail : decoper@decoper.com

CARROSSERIE MARSURA

- Tôlerie/Peinture Auto-Moto
- Polyester
- Montage Pneus Géométrie
- Recharge climatisation
- Plaques immatriculation

74300 MAGLAND 04.50.90.91.77

Remise de médaille d'honneur régionale, départementale et communale « échelon argent »

Pour terminer la cérémonie des vœux, la médaille d'Honneur régionale, départementale et communale « échelon argent » a été remise à Mme Josette CROZET née ROCH et M. Robert RONCHINI pour les 20 années passées au service de la commune de Magland par M. Jean-Paul AMOUDRY, sénateur de la Haute-Savoie.



Josette CROZET, née à Magland en 1946, a fait sa scolarité à l'école des filles et a poursuivi ses études au lycée Saint-Jean Bosco de Cluses puis à celui de Bonneville. En 1964, elle entre dans la vie active comme secrétaire comptable et se marie avec Sylvain en 1966. En 1971, elle devient responsable d'un portefeuille clients à la société d'expertise comptable de Marcel MARQUET à Cluses où elle restera jusqu'à son départ en retraite en 2006.

En mars 1989, elle est élue conseillère municipale et réélue en 1995 où elle devient 5^{ème} adjointe en charge de la commission des finances et de l'action économique tout en siégeant également aux autres commissions d'urbanisme, travaux, culture, environnement, CCAS, et appels d'offres. Elle est réélue en mars 2001 et devient 3^{ème} adjointe toujours en charge des finances et également de la commission environnement. Elle est membre du CCAS, suppléante à la commission d'appel d'offres, déléguée au Syndicat Intercommunal de Flaine et représente le Maire au conseil d'administration de la société d'équipement de la Haute Savoie ainsi qu'au musée de l'Horlogerie et du décolletage. Elle est également élue au conseil d'administration de la société mixte Funiflaine. Réélue en mars 2008, elle devient 2^{ème} adjointe et continue d'assumer ses responsabilités au sein des mêmes commissions et organismes intégrant en plus le Contrat de Développement Durable Rhône Alpes et l'Agenda 21 de Cluses avec quelques communes du bassin clusien. Il faut aussi savoir qu'avant son élection au Conseil Municipal, elle avait pris des engagements au Comité des fêtes, à la kermesse de la paroisse, au CCAS ainsi qu'au Conseil d'Administration du Crédit Agricole de Cluses. Ayant su concilier sa vie de mère de famille, sa vie professionnelle et celle d'élue de la cité, après plus de 20 ans au sein du Conseil Municipal, elle s'est donc vue remettre la médaille d'honneur régionale, départementale, et communale « échelon argent » pour services rendus à la collectivité.

Robert RONCHINI, né en 1946 en Meurthe et Moselle, est entré dans la mine de Droitaumont en 1960 comme apprenti et ensuite électro-mécanicien jusqu'en février 1966, il intègre EDF à Metz en 1967 après son service militaire. Il se marie avec Eliane en 1969 et se trouve muté en 1977 en Haute-Savoie. En 1979 il vient habiter Magland, tout en ayant la responsabilité d'une équipe travaillant sous tension à Cluses jusqu'en 1987. Il devient ensuite contremaître d'exploitation au district de Cluses jusqu'à sa retraite en 2000. Élu conseiller municipal en 1989, il devient membre de nombreuses commissions et délégué au sein du Syndicat Intercommunal d'Électricité du canton de Cluses. Réélu en 1995, il devient Président délégué de la commission travaux, réseaux secs et matériel communal. Il participe également aux commissions voirie, de la sécurité, des transports scolaires, de la jeunesse, des sports et du CCAS. Réélu en 2001, il devient 4^{ème} adjoint en charge des travaux, bâtiments, réseaux secs et humides et déchets. Il intègre la commission d'appel d'offres. Également délégué titulaire au Syndicat Intercommunal de Flaine, au Syndicat Intercommunal d'Études et d'Aménagement du Grand Massif et au SELEQ 74. Élu à nouveau en 2008, Robert devient 3^{ème} adjoint en charges des mêmes commissions et participant aux mêmes organismes. Depuis 2001, il est président de l'OMA (anciennement Comité des fêtes dont il était déjà membre, puis président), en 2003 il est nommé correspondant défense pour la commune. Depuis 20 ans, il est correspondant local du Dauphiné Libéré et il est devenu, avec tous les clichés réalisés depuis, une mémoire vivante de la vie maglancharde. Robert a su concilier aussi pendant de longues années sa profession et sa vie d'élue, avec l'appui et le soutien sans faille de son épouse Eliane. Il s'est donc vu remettre la médaille d'honneur régionale, départementale et communale « échelon argent » pour plus de 20 ans d'activité au service des collectivités locales.



À tous les deux, nos plus vives et sincères félicitations.

André PASIAN

Visite de Mme Rama Yade, Ministre de la Jeunesse et des Sports à Flaine

C'est à l'invitation de Monsieur Alain SAUVRENEAU, Président de l'UCPA, de Monsieur Olivier HINDERMEYER, Directeur Général et de Monsieur Gérald DEFILHES, Directeur du Centre UCPA Altaïr de FLAINE, que Madame Rama YADE, Ministre de la Jeunesse et des Sports accompagnée d'élus départementaux et de René POUCHOT, Maire de Magland, Patricia ROSA, Maire d'Arâches-La-Frasse et Sophie MIRADOLI, Présidente du SIF ont visité le 12 février dernier le Centre UCPA Altaïr FLAINE – Front de Neige complètement rénové.

Après la visite du bâtiment, les discours d'usage et la projection d'un téléfilm retraçant l'histoire de l'UCPA, Madame la Ministre a gentiment dialogué avec les stagiaires présents et les moniteurs du Centre.



Marcelle DELEMONTÉZ: 100 ans... et en pleine forme

Vendredi 26 février, jour même de son anniversaire, Marcelle DELEMONTÉZ née BERGEAT a fêté ses 100 ans. Elle est née le 26 février 1910 à Servoz où elle a partagé son enfance avec sa sœur.



Madame DELEMONTÉZ en train d'accomplir son devoir de citoyen aux dernières élections régionales

Dès l'âge de 11 ans au travail, commençant par faire des ménages à Chamonix, Praz-sur-Arly et au café de Balme à Magland, elle s'est mariée le 24 juin 1933 avec Gustave dit « Gugu », travaillant avec son mari à la ferme et sur des machines de décolletage.

Elle a eu deux enfants : Guy et Liliane. Maintenant, elle est entourée de quatre petits-enfants et sept arrière-petits-enfants. Il y a 30 ans, on lui a posé une pile au cœur, elle s'est usée avant elle et les médecins ont dû la remplacer.

**Son secret de longévité ?
Un grand dynamisme et une joie de vivre.**



Elle vit toujours dans sa maison, à côté de celle de son fils Guy. Son plus grand bonheur est d'avoir sa famille auprès d'elle qui la chouchoute.

Vendredi donc, le Maire, René POUCHOT, accompagné de trois de ses adjoints, Fernande AUVERNAY, Josette CROZET et Robert RONCHINI, n'ont pas manqué de venir lui souhaiter un bon anniversaire, en lui donnant rendez-vous pour les prochaines années. Fleurs et cadeaux lui ont été offerts de la part du Conseil Municipal. L'occasion également de remémorer certains souvenirs.

AU VIEUX PETRIN

BOULANGERIE Claude BERMOND



VERITABLE PAIN AU LEVAIN A L'ANCIENNE

1223 RN - 74300 MAGLAND - 04 50 34 77 17

Depuis 1960
Maison Pineau
Charcuterie Artisanale
Fabrique artisanalement ses spécialités fumées
Sélectionne des produits typiques de Haute-Savoie
30 route de Flaine - MAGLAND - 04 50 34 71 13

THEVENET TECHNOLOGIES SAS

une signature d'exigence

Décolletage de haute précision

1945, Route de Gravin - B.P 35 - MAGLAND

74308 CLUSES Cedex

E-mail : info@thevtech.com

Tél. 04 50 34 70 51

Fax 04 50 34 79 15

Site : www.thevenet-technologies.com



Route de FLAINE - BALME/MAGLAND
74300 CLUSES - ☎ 04 50 34 71 42

CHEMINÉES MARBRERIE
Tailleur de Pierres

Jean-Jacques CANAL
368, route des Colloges
74300 MAGLAND

Tél : 04.50.47.83.39 - Fax : 04.50.58.33.92
Portable : 06.11.07.64.93

TOTAL LUBRIFIANTS



SAS PERROLLAZ A.J.M.

78, rue de la Gare
74300 MAGLAND

perrollaz.ajm@akeonet.com

Tél. 04 50 34 72 07

Fax 04 50 34 79 67

Port. 06 14 47 06 50

BENEDETTI

TRAVAUX PUBLICS
Réalisation de Parcours de Golf

Villa Corbin - 620 avenue du Mont Blanc
74190 PASSY

☎ 04 50 93 63 70 - Fax 04 50 93 63 99

www.benedetti.fr • contact@benedetti.fr

Budget

Budget primitif - année 2009 - Commune

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement :	5 208 765,34 €	5 208 765,34 €
Investissement :	8 762 206,57 €	8 762 206,57 €



Budget primitif - année 2009 - Bois

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement :	245 600,00 €	245 600,00 €
Investissement :	249 518,94 €	249 518,94 €



Budget primitif - année 2009 - Eau

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement :	471 000,00 €	471 000,00 €
Investissement :	856 069,82 €	856 069,82 €



Budget primitif - année 2009 - CCAS

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement :	364 161,61 €	364 161,61 €
Investissement :	59 612,95 €	59 612,95 €





L'ABC des règles d'urbanisme

Le Certificat d'Urbanisme :

C'est une procédure d'information, non obligatoire, à la disposition des personnes désireuses de connaître les dispositions d'urbanisme applicables à un terrain.

Il existe deux types de CU :

Imprimé de la demande : modèle CERFA n° 13410*01 à retirer en Mairie ou téléchargeable sur le site :

<http://www.magland.fr> lien www.service-public.fr

Le **certificat d'information** qui permet de connaître le droit à l'urbanisme applicable à un terrain, les limites administratives ou droit de propriété ainsi que les taxes et participations d'urbanisme.

Délai d'instruction : 1 mois

Le **certificat opérationnel** qui indique, outre les informations du précédent, si le terrain peut être utilisé pour la réalisation d'un projet, ainsi que l'état des équipements publics existants ou prévus.

Délai d'instruction : 2 mois

La déclaration préalable

C'est un document administratif qui donne les moyens à l'administration de vérifier qu'un projet de construction respecte bien les règles d'urbanisme en vigueur dans la commune.

Ce document est obligatoire pour les travaux de faible importance et la demande doit être déposée avant d'édifier tout :

- ➡ construction nouvelle créant une surface hors œuvre brute * (SHOB) supérieure à 2 m² et inférieure ou égale à 20 m²
- ➡ agrandissement d'une construction entraînant la création d'une SHOB supérieure à 2 m² et inférieure ou égale à 20 m²
- ➡ transformation de plus de 10 m² de SHOB en surface hors œuvre nette** (SHON)
- ➡ modification de l'aspect extérieur d'un bâtiment (ajout d'une fenêtre de toit, création d'une ouverture dans le mur, ravalement de façade, etc.)
- ➡ transformation d'un garage en chambre d'habitation supérieure à 10 m² dans une construction existante
- ➡ construction d'un mur au-delà de 2 m, d'une clôture
- ➡ construction d'une véranda de superficie inférieure à 20 m²
- ➡ installation d'un châssis, d'une serre entre 1,80 m et 4 m de haut et d'une superficie inf. à 2000 m² au sol
- ➡ installation de panneaux solaires sur un bâtiment existant

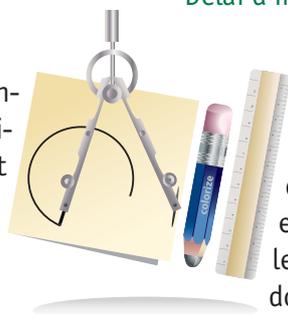
- ➡ installation de manière durable d'une antenne parabolique et/ou d'un climatiseur à l'extérieur
- ➡ construction d'une piscine fixe de plus de 10 m² et de moins de 100 m² sans couverture ou avec une couverture modulable d'une hauteur inférieure à 1,80 m
- ➡ Installation d'une caravane, plus de 3 mois consécutifs ou non, sur un terrain autre que la cour de ma maison

Imprimé de la demande : modèle CERFA n° 13404*01 à retirer en Mairie ou téléchargeable sur le site :

<http://www.magland.fr> lien www.service-public.fr

Dossier à déposer en Mairie en 5 exemplaires complets

Délai d'instruction : 1 mois



Le permis de construire :

Ce document administratif, qui donne les moyens à l'administration de vérifier qu'un projet de construction respecte bien les règles d'urbanisme en vigueur dans la commune, est obligatoire pour les travaux de grande importance et la demande doit être déposée avant d'édifier tout :

- ➡ construction nouvelle créant une surface hors œuvre brute * (SHOB) supérieure à 20 m²
Nb : Le recours à un architecte est obligatoire lorsque la surface hors œuvre nette * (SHON) de la future construction dépasse 170 m²
- ➡ agrandissement d'une construction entraînant la création d'une SHOB supérieure à 20 m² (c'est le cas par exemple de la création de niveaux supplémentaires, de nouveaux planchers à l'intérieur d'un logement existant, augmentant ainsi la surface habitable)
- ➡ changement de destination d'une construction
- ➡ transformation d'un garage en commerce de détail dans un immeuble d'habitation entraînant une modification de façade du bâtiment
- ➡ rehaussement d'un mur de façade pour ajouter une fenêtre de toit
- ➡ véranda d'une superficie supérieure à 20 m²
- ➡ châssis et serres de plus de 4 m de haut
- ➡ piscine avec une couverture fixe de 2 m de haut
- ➡ installation fixe (suppression des roues) supérieure à 3 mois d'une caravane dans la cour d'une maison

Imprimé de la demande : modèle CERFA n° 13406*01 à retirer en Mairie ou téléchargeable sur le site :

<http://www.magland.fr> lien www.service-public.fr

Dossier à déposer en Mairie en 5 exemplaires complets

Délai d'instruction : 2 mois

À noter:

Le permis de construire est valable, en principe, pour une durée de 3 ans (depuis le plan de relance de 2008) à compter de sa délivrance. Passé ce délai il devient caduc si les travaux n'ont pas commencé ou s'ils ont été interrompus pendant plus d'un an.

❑ le bénéficiaire d'un permis de construire en cours de validité peut, s'il le souhaite, apporter des modifications mineures à son permis initial par une demande de Permis de construire modificatif déposée à tout moment en mairie, dès l'instant que la déclaration d'achèvement des travaux n'est pas délivrée (délai d'instruction: 2 mois lorsque la demande porte sur une maison individuelle).

❑ la transformation d'une maison d'habitation en plusieurs logements, sans modification de façades, ne nécessite pas d'autorisation d'urbanisme mais impose la création de 1,5 place de parking par logement (art. 12 du règlement du Plan Local d'Urbanisme relatif aux stationnements).

Avant toute acquisition de terrain ou projet immobilier, il est fortement conseillé de consulter le Service Urbanisme de la mairie afin de s'informer des règles et autorisations d'urbanisme qui régissent le secteur concerné (Code de l'Urbanisme, Plan local d'Urbanisme, Plan Prévision des Risques, Servitudes d'Utilité Publique, etc.)

Définition:

Surface de plancher hors œuvre brute (SHOB):

Elle est égale à la somme des surfaces de plancher de chaque niveau de la construction calculée à partir de l'extérieur des murs de façade.

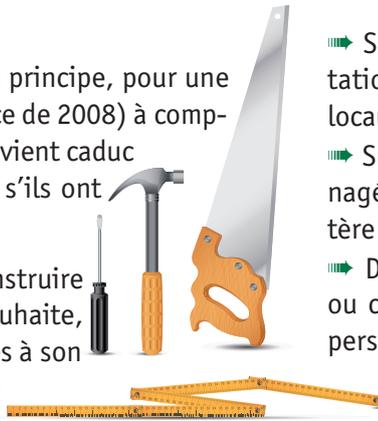
Y compris: combles et sous-sols, aménageables ou non, balcons, loggias et toitures terrasses, même inaccessibles.

Non compris: terrasses non couvertes de plain-pied avec le rez-de-chaussée, trémies d'escalier ou d'ascenseur, rampes d'accès...

Surface de plancher hors œuvre nette (SHON):

Elle est égale à la SHOB après déduction de:

➡ Surfaces des combles et des sous-sols non aménageables pour l'habitation (ou pour des activités à caractère professionnel, artisanal, industriel ou commercial) avec hauteur sous plafond ou sous-toiture inférieure à 1,80 m.

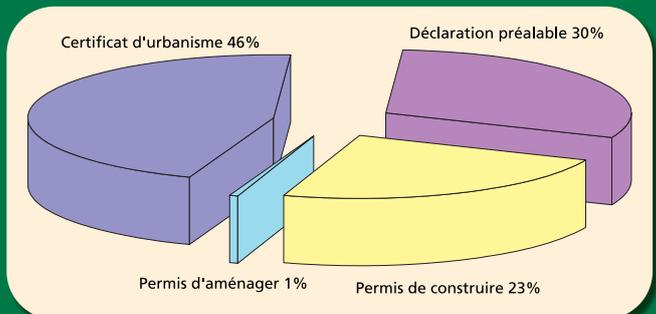


- ➡ Surface égale à 5 % de la S.H.O.N affectée à l'habitation (déduction forfaitaire relative à l'isolation des locaux).
- ➡ Surface des bâtiments ou parties de bâtiments aménagés en vue du stationnement des véhicules, à caractère commercial ou non.
- ➡ Déduction de 5 m² pour les logements individuels ou collectifs respectant les règles d'accessibilité aux personnes handicapées.
- ➡ Dans les exploitations agricoles, des surfaces à plancher des serres de production, des locaux destinés à abriter les récoltes, à héberger les animaux, à ranger et entretenir le matériel agricole, des locaux de stockage des produits à usage agricole, des locaux de transformation et de conditionnement des produits provenant de l'exploitation.

Rapport d'Activité de l'Urbanisme

Rapport d'activité 2009

- 34 demandes de permis de construire délivrés représentant 7 maisons individuelles, 25 logements collectifs et un Hôtel **** de 60 chambres et une résidence de tourisme de 70 logements sur Flaine.
- 44 déclarations préalables (anciennes déclarations de travaux)
- 66 certificats d'urbanisme
- 1 permis d'aménager: Lotissement communal du Clos de l'Île



La voirie

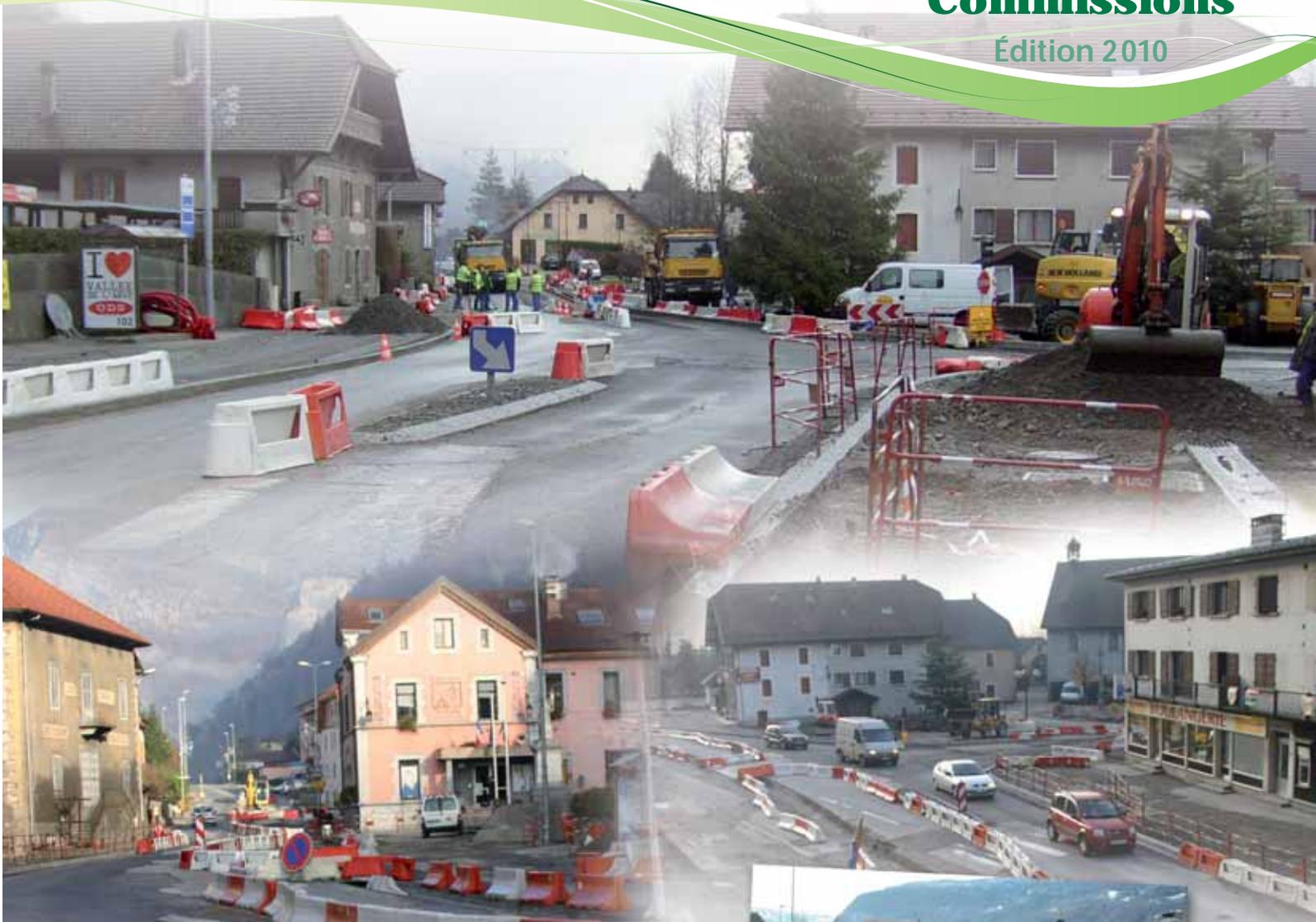
Les études ayant été faites en 2008, l'aménagement du giratoire de Balme a débuté en février 2009 et s'est terminé en septembre, le revêtement final ayant été réalisé juste avant le passage du Tour de France. Ce giratoire a été complété par un parking de 25 places et un arrêt bus sécurisé pour les enfants scolarisés de Balme. Les travaux, d'un coût de 924 200 € ont été réalisés par le groupement d'entreprises Guelpa/Petit-Jean/Sobeca/Colas. Le Conseil Général a apporté sa contribution à hauteur de 321 000 € et le Sénateur Carle une aide de 15 000 €. Cet ouvrage apporte un confort de circulation très apprécié à Balme, régularisant de façon notable le flux des véhicules. De plus il a été prévu pour permettre l'accès à la future zone commerciale de l'Intermarché et la réception des travaux a eu lieu le 2 octobre.

Autres gros travaux ayant débuté en août et répartis sur 3 ans, la poursuite de la sécurisation de la traversée du Chef-lieu sur le RD 1205. L'objectif de cet aménagement consiste à sécuriser les échanges automobiles et piétons et réduire les vitesses pratiquées sur cette voie à grande circulation. Le groupement d'entreprise Guelpa/Petit-Jean/Sobeca est chargé des travaux de réseaux, de voirie et de bordures, la société Eiffage des travaux d'enrobés et la société Alpes Jardins Paysages des espaces verts.



D'un montant global de 2 516 760 € TTC réparti sur 3 ans, l'opération bénéficie des aides du Conseil Général (170 000 €), du Conseil Régional (117 500 €), du SELEQ pour les réseaux secs (150 000 €) et du Syndicat Mixte d'Eau et d'Assainissement (37 700 €). La première tranche de travaux a concerné la portion comprise entre le bureau de tabac et la mairie. La seconde tranche en 2010 concernera celle comprise entre la mairie et la rue du Crêtet. La troisième tranche en 2011 consistera en la réalisation d'un carrefour giratoire entre le RD 1205 et la rue du Crêtet qui dessert les zones industrielles, les habitations du Val d'Arve et les hameaux des coteaux ouest.





En 2009 d'autres travaux ont été réalisés dont certains avaient été prévus au budget précédent mais qui n'avaient pas pu être effectués à temps : un gravillonnage bi-couche sur la route de Gravin à la Moranche, l'entretien et le renforcement de la route de Saxel, de la route de Chamonix-Mottet et l'entretien des chemins ruraux.

Ont été également réalisés la viabilité du lotissement communal au Clos de l'Île avec revêtements et bordures pour un coût de 91 657 €, le prolongement des trottoirs entre le carrefour du Val d'Arve et le passage inférieur de la Perrière par les entreprises Petit-Jean et Colas et une nouvelle signalétique industrielle prévue sur la Charte Graphique de la Technic Vallée est en cours pour un montant de 84 847 €.

Enfin, la route de Lutz a fait l'objet d'un programme de réfection pour 181 547 € : une première tranche de travaux depuis Lutz d'en haut jusqu'au rocher avec la réfection d'une partie du revêtement et des glissières avec les aménagements nécessaires. La seconde tranche en 2010 verra la rénovation de la route entre le rocher et la RD 1205. En plus, au printemps 2010 s'effectueront des travaux de sécurisation et d'assainissement du rocher estimés à 110 000 € TTC.

L'hiver 2009-2010 en a déjà nécessité 120 tonnes au 15 janvier pour la viabilité des nombreuses voies communales. À ce sujet nous remercions bien vivement les équipes de déneigement municipales ou privées qui assurent avec conscience ce travail très particulier de l'hiver permettant à chacun de rouler ou de marcher sur des voies et des trottoirs dégagés. Et merci Loïc PLUSQUELLEC, le directeur des Services techniques de la mairie, qui assure rigoureusement et consciencieusement son travail.

André PASIAN
Vice Président de la Commission VOIRIE

ANDRE ROUX

La Solution Bois

CHARPENTE
CHALET
COUVERTURE
ZINGUERIE
MENUISERIE
CONSTRUCTION BOIS



Z.I La Glière • B.P. 27 MAGLAND • 74308 CLUSES Cedex
Tél. (0) 450 894 820 • Fax (0) 450 894 840 • E-mail : contact@rouxentreprise.com



Rhône-Alpes

990, route de la Centrale
74190 PASSY
Tél. : 04 50 78 35 48
Fax : 04 50 93 68 55

TRAVAUX POUR PARTICULIERS :

- Revêtements en enrobés noir et de couleur
- Revêtements gravillonnés
- Pose de bordures - Pavés béton
- Assainissement

DEVIS GRATUIT

MEUNIDEC

PIECES DECOLLETÉES - ENSEMBLES MONTÉS

180, rue des Grands Champs - 74300 MAGLAND
Tél : +33 (0)4.50.34.70.56 - Fax : +33 (0)4.50.34.78.81
Web : www.meunidec.fr - Mail : commercial@meunidec.fr

B. PETIT-JEAN S.A.
TRAVAUX PUBLICS - VOIRIE
ASSAINISSEMENT - TERRASSEMENTS



115, Route Nationale - "La Grangeat" - B.P. 24 - 74300 MAGLAND
TÉLÉPHONE 04.50.58.15.11 • TÉLÉCOPIE 04.50.47.83.33
E-mail : petit-jean.b@wanadoo.fr

Commissions travaux : réseaux humides (eau, assainissement, eau pluviale)

Giratoire de Balme :

Lors de la construction de ce giratoire, remplacement de 290 mètres de colonne d'eau potable de diamètre 60 en diamètre 100 et pose de 80 mètres de PEHD en diamètre 40 pour les divers branchements.



Chef-lieu :

Lors des travaux d'aménagement de la traversée du Chef-lieu sur le RD 1205, il a fallu remplacer 400 mètres de colonne d'eau, 180 mètres pour les eaux usées, 200 mètres pour les eaux fluviales, ce qui permettra de fonctionner en mode séparatif entre l'eau fluviale et les eaux usées.



Lot du Clos de l'Île :

Pose de 230 mètres de canalisation pour les eaux usées et 340 mètres pour l'eau potable, pour l'aménagement de ce nouveau lotissement.



Hameau de Pratz :

Renforcement de la colonne d'eau potable, 55 mètres ont été posés en diamètre de 100 en remplacement de l'existante en diamètre de 60.

Gravin :

Extension de 30 mètres du réseau d'assainissement.
Réfection des conduites d'eau pluviale, rue Benetton.



Commissions travaux : enfouissement des réseaux secs (électricité - France Télécom - éclairage public)

Village de Balme :

Lors de la construction du giratoire de Balme, la municipalité en a profité pour faire enfouir les réseaux secs (Électricité - France Télécom - Éclairage public) sur tout le village de Balme.

Au total 32 supports bois et bétons ont été supprimés, 2 026 mètres de fils électriques nus ou isolés tout confondus (Électricité - France Télécom - Éclairage public). Pour l'éclairage public 68 nouveaux candélabres et 3 lanternes murales ont été posés.

Construction du génie civil pour la future mise en place de la fibre optique.



Village de Gravin (lieu-dit le clos de l'île) :

Lors de l'aménagement du futur lotissement au Clos de l'Île, il a fallu alimenter ce dernier en réseaux secs (électricité, France Télécom) et la municipalité en a profité pour enfuir les réseaux secs, rue du vieux Pont. Pour ces travaux 545 mètres de câble isolé aérien électrique et 545 mètres de câble France Télécom, 16 supports bois et béton ont été supprimés, remplacés par 1 120 mètres de câble (électricité et éclairage public), 800 mètres de câble France Télécom. Pour l'éclairage public, 17 nouveaux candélabres ont été mis en place.

Construction du génie civil pour la future mise en place de la fibre optique.



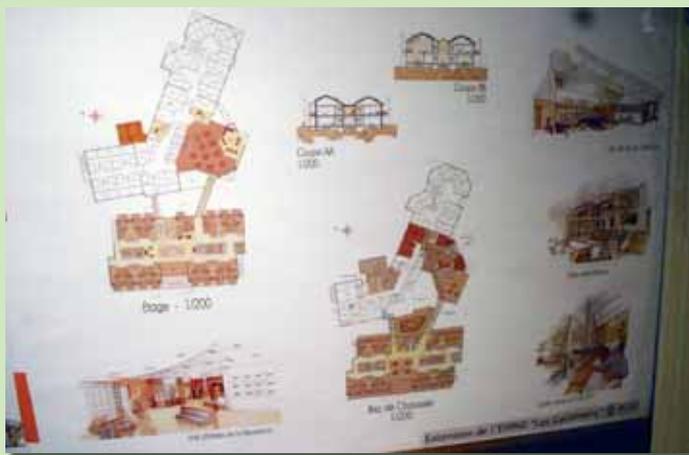
Commission Bâtiments

Extension de l'EHPAD

Les travaux ont débuté en décembre 2009, ils se dérouleront en 3 phases :

- Construction du bâtiment neuf
- Transfert avec l'ancien bâtiment
- Restructuration du bâtiment actuel

18 mois de travaux seront nécessaires pour l'aboutissement du projet



Écoles

Groupe scolaire de Gravin : réfection des peintures extérieures

Groupe scolaire de la maternelle : réfection des peintures dans les couloirs et la cinquième classe

Ancienne école de Gravin : remplacement des fenêtres avec un double vitrage



Ets MEGEVAND
CHAUFFAGE
ENERGIE RENOUVELABLE

- Chauffage
- Sanitaire
- VMC
- Conseils et installations en énergie renouvelable

Atelier : 62 rte du Colonney - 74700 SALLANCHES

Magasin d'exposition (siège social) : 77, Route de Vouilloux - 74700 SALLANCHES

Tél. : 04 50 18 65 44 - 06 26 25 88 12 - Fax 04 50 58 07 911

E-mail : megevand.chauffage@orange.fr • www.megevand-chauffage.com

Bilan Forestier 2009



Travaux forestiers :

- * Dessertes : commencement des travaux de la place de dépôt de bois de Balme.
- * Entretien des routes forestières, nettoyage des renvois d'eau.

Réfection des pistes :

- * Remise en état de la piste existante en parcelle 8 plus un ajout de tronçon en partie basse (la piste s'étant détériorée avec le temps).

Travaux sylvicoles :

- * Dégagement de semis sur les parcelles 11, 12, 17 et nettoyage plus dépressage en parcelles 6 et 13.

Sentiers, tourisme :

- * Entretien des sentiers et des aires d'accueil en forêt (bois crédo, Creux de Varny)
- * Fauchage de la berge de l'Arve.

Divers :

- * Fin des descriptions de parcelles en vue de la révision de l'aménagement de la forêt communale de Magland.
- * Avancement du Schéma de desserte forestière de la commune.

Cette année 2010 est un nouveau point de départ pour notre forêt qui va se doter d'un plan d'aménagement mais aussi d'un plan de gestion réactualisé depuis peu et cela pour une durée pouvant aller de 15 à 20 ans.

Un nouvel outil, un plan de schéma de desserte (le premier mis en application dans le département) viendra compléter l'ensemble. Son rôle : permettre l'amélioration des infrastructures existantes et futures d'une manière toujours plus efficace mais surtout plus harmonieuse et plus respectueuse de l'environnement.

En 2009, la commune de Magland a extrait près de 4 000 m³ de produits forestiers ce qui la place régulièrement en tête des communes forestières vendant le plus de bois au niveau du département. Mais il y a un paradoxe à tout cela, en effet si l'on s'en réfère au bilan effectué par l'office nationale des forêts concernant ces vingt dernières années, notre milieu sylvicole est en croissance constante et produirait à lui seul plus de 6 000 m³ de bois par an.

Pour mémoire en 1990, la superficie de nos bois était de 1 108 hectares pour atteindre 1 121 hectares à ce jour.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes, grâce à une politique, à un suivi et une gestion rigoureuse des années passées, notre domaine forestier ne s'est jamais autant bien porté.

Mais il est de notre devoir de citoyens mais surtout d'élus, accompagnés de tous les professionnels du milieu forestier de poursuivre ces efforts et de rester vigilants car demain plus que jamais, l'homme aura un besoin économique mais surtout vital de ce poumon vert.

Hervé DUFOUR



- Décolletage et usinage de précision jusqu'à 150 mm
- Sous Ensembles

211 Av. du Val d'Arve - B.P. 200 007 - Magland
F-74308 CLUSES Cedex - FRANCE

Tél. +33 (0)4 50 58 00 26 - Fax +33 (0)4 50 93 78 34
E-Mail : damso.dufour@wanadoo.fr

BEDINI TAXI
A VOTRE SERVICE
Transferts Gares Aéroports Hôpitaux Cliniques
Agréé sécurité sociale

Véhicule 7 places + remorque
Sur réservation
Tél. : 06 25 60 64 43
bedini.taxi@gmail.com

TAXI n°1
stationnement
MAGLAND



Fin mars 2009 de nombreux Maglanchards ont répondu présent à l'appel de la commission environnement pour une journée nettoyage. Dès 8 h 30 ces courageux volontaires (membres d'associations, élus avec leurs épouses ou époux, agents municipaux, enfants, adolescents accompagnés par les animateurs du service jeunesse) se sont retrouvés sur la place de l'église. Plusieurs groupes se sont formés avec chacun un responsable et un secteur défini à nettoyer. Ferraille, plastique, verre, papiers furent ainsi ramassés, le total s'est élevé à 16 m³ tout confondus.

Malgré la possibilité d'effectuer le tri sélectif dans les contenants ou molocks installés sur différents endroits de la commune, tous ont constaté avec regret des décharges sauvages.

Nous rappelons qu'un ramassage des encombrants a lieu. Il suffit de vous adresser à la COVED pour fixer le jour et l'endroit.

Au cours de la matinée M. Éric BONTAZ, représentant du SIVOM de Cluses, a présenté et diffusé largement ses explications pour le compostage et tout l'intérêt qu'il comporte.

À la date du 30 novembre 2009, quatre-vingt-dix-sept composteurs ont été installés sur la commune. Avec le printemps, pour ceux qui ne seraient pas équipés, renseignez-vous à la mairie.

La matinée s'est terminée dans la convivialité autour d'un petit buffet.

Un nettoyage du lac de Chamonix Mottet a eu lieu à l'automne au cours duquel quatre épaves de voitures ont été retirées.

J. CROZET

Quelques chiffres pour la période d'octobre 2008 à octobre 2009 :

⇒ Tonnage d'ordures ménagères collectées et incinérées :

- 950 tonnes

⇒ Tri sélectif :

- corps creux : 11 tonnes

- corps plats : 64 tonnes

- verre : 68 tonnes



Tous ces points sont des enjeux forts pour la qualité de vie. Merci à tous d'être attentifs et respectueux de notre environnement.

Commission fleurissement paysage - développement durable



Remise des prix 2009

Le 3 décembre 2009, à la mairie a eu lieu la remise des prix des maisons fleuries et du cadre de vie, des balcons, des commerces et des jardins potagers pour toutes les Personnes inscrites au concours. Par groupe de deux les membres du jury ont parcouru la commune, pris des photos. Ensuite les Membres de la commission se sont concertés et ont délibéré pour l'attribution des prix, tâche Oh combien difficile car toutes les maisons avec leur aménagement, leur environnement, leur cadre végétal, leur richesse variétale, leur particularité, leur fleurissement, tous avaient mis du cœur à l'ouvrage et tous ont réussi avec beaucoup de travail et de patience à rendre leur cadre de vie agréable non seulement pour eux, mais aussi pour le plaisir de tous !

Un diaporama photos des maisons de tous les lauréats a été projeté au cours de la soirée du 3 décembre. Nous re-

mercions tous les participants, le responsable du fleurissement de la commune, les agents techniques et les saisonniers qui prêtent main-forte l'été, pour leur travail et leur implication. C'est toujours beaucoup de plaisir pour les promeneurs de découvrir dans les différents villages de Magland les maisons ornées de fleurs, de végétaux et de beaux jardins potagers. Nous tenons également à remercier les personnes soucieuses de l'environnement, mais non inscrites au concours, car elles participent aussi à rendre agréable l'environnement et le cadre de vie de la commune. Nous les encourageons à s'inscrire en 2010.

Après avoir chaleureusement félicité toutes les personnes présentes, M. le Maire invita tout le monde à partager le verre de l'amitié.

Jardiner et fleurir son habitat c'est bon pour le moral et excellent pour la santé.

Pour la commission environnement
Christine Chappaz

Nos écoles

La rentrée scolaire 2009-2010 s'est effectuée sans problème avec 12 élèves supplémentaires, soit un effectif total de 371 élèves repartis comme suit :

107 au Chef-lieu, 105 à Gravin, 14 à la Moranche, 135 à la maternelle où on enregistre la plus forte progression.

Peu de changement au niveau des enseignants :

À Gravin :

- ◆ Mme CHATRIAN, directrice
- ◆ Mme GIRAUD
- ◆ Mme BOTTOLLIER-CURTET
- ◆ Mme FRAPSAUCE
- ◆ Mme THIERRIAZ, remplaçante
- ◆ Mme MANSOURI, remplaçante
- ◆ Mme DUBOIS

À la Moranche :

- ◆ Mme TOULZE

Au Chef-lieu :

- ◆ Mme LEGENDRE, directrice
- ◆ Mme DUCREY
- ◆ Mme SIMOND
- ◆ M. LENOIRE, remplaçant
- ◆ M. BOURGEOIS

À la maternelle :

- ◆ Mme LENOIRE, directrice
- ◆ Mme BERTRAND
- ◆ Mme AUSSY
- ◆ Mme ROSA
- ◆ Mme BARRE



Au printemps 2009, comme nous avons pu le lire dans le chapitre « *événement* », deux arbres ont été plantés à la Maternelle pour fêter ses 30 ans et la devise de la République: « Liberté, Égalité, Fraternité » a été accrochée au fronton de nos 4 écoles.

Concernant *les travaux*, il y a eu surtout de la peinture: menuiseries extérieures du groupe scolaire de Gravin, couloir, sanitaire et 5 classes à la maternelle et la pose de grilles aux fenêtres du groupe du Chef-lieu plusieurs fois cambriolé.

Ajouter à cela *l'achat de matériel*, des ordinateurs pour les 2 groupes scolaires, du mobilier et la remise aux normes de jeux extérieurs à la maternelle.

Mais le chapitre le plus lourd est celui des *transports*: aux transports quotidiens, il faut ajouter les déplacements à la bibliothèque pour le groupe scolaire de Gravin et la Maternelle et au gymnase de Gravin pour le groupe scolaire du Chef-lieu sans compter les sorties piscines, ski de fond, patinoire, cinéma... Cela vient hélas de la configuration de notre Commune et aussi à sa taille qui nous oblige à utiliser les infrastructures de nos communes voisines.




DAYOT
DECOLLETAGE

FRÉDÉRIC

CROZET Pierre et Alain

De Ø 0,5 à 32 mm CN • poupées mobiles
Tous métaux, toutes séries

B.P. 29 - 1390, rue Nationale - 74308 MAGLAND
Tél. 04 50 89 07 82 - Fax 04 50 89 03 88
e-mail : dayot.frederic@orange.fr



OPEL

**Garage
MORA**



- **Ventes**
- **Réparations toutes marques**

20, route de Gravin
74300 MAGLAND

Tél. 04 50 34 73 31
Fax 04 50 89 02 06

Commission culture : La Bibliothèque

Quoi de neuf à la bibliothèque :

La nouvelle animation pour les enfants de moins de 6 ans, le premier mercredi de chaque mois, commence à être appréciée par un public d'habités. Les différentes propositions : racontaparis, kamishibaï (petit castelet japonais) ou lectures d'albums à thème (alphabet, poisson d'avril, etc.) ont conquis nombre d'enfants (de 40 maximum à 12 minimum). La garderie de Gravin se déplace, régulièrement, pour assister à ce moment particulier, de la bibliothèque.

Les nouveaux horaires d'ouverture ont permis à certains et certaines d'échelonne leur venue et le mercredi matin devient de plus en plus fréquenté. Le vendredi matin reste calme mais non vide. Le moment le plus « chaud » reste le mercredi après-midi où Marie-Claude n'a guère le temps de chômer. Dans des proportions égales, Eve et Jeannine restent bien occupées aussi. Karen vient les aider de temps en temps. Je les remercie vivement de leur travail régulier et motivé, au sein de la bibliothèque.

Certains abonnements à de nouvelles revues ont été faits afin de toucher un public plus élargi. Venez les découvrir : AutoMoto, Notre temps, Famili, Psychologies, etc.

Plusieurs animations ont été proposées grâce à des partenariats.

Celui, habituel mais non négligeable avec Savoie-Biblio, a permis de présenter 3 expositions : « Les fables de la Fontaine », « La montgolfière » et « Les déchets : du tout-à-la-rue à la collecte sélective ». Ces expositions sont les supports à diverses animations avec les classes ou le service animation de Magland.

Pour la **Montgolfière**, Joe, des Carroz est venu, gracieusement, déplier son ballon sur le terrain de foot (merci au club de nous avoir prêté le terrain) et nous a démontré, avec passion, son amour pour cet objet volant très identifié. Une cinquantaine de personnes sont restées, du début à la fin, et une vingtaine de « curieux », attirés par le bruit, sont venues admirer la montgolfière en fin de gonflage.



Sur le **thème des déchets**, 3 animations ont été programmées avec la FRAPNA (Fédération Rhône-Alpes pour la protection de la nature) dans le cadre de la semaine européenne « Réduisons nos déchets ». Ces interventions ont été prises en charge par le Conseil Général et se sont effectuées avec 2 classes, à la bibliothèque, et aussi, lors d'une conférence/débat, tout public. Une vingtaine de personnes ont pu assister à un diaporama sur la gestion des déchets et participer à un atelier « nos courses au quotidien ». De plus, le SIVOM de Cluses, par l'intermédiaire de Mlle Bouchama, a eu une action sur 5 classes (primaire du chef-lieu et école de la Moranche) en proposant des ateliers très ludiques sur le tri.

